

Filière ré-emploi

Le SYBERT favorise la **filière « ré-emploi »** sur l'ensemble de ses **déchetteries**, en soutenant des associations d'insertion afin qu'elles prélèvent les **objets réemployables**. Ces objets sont ensuite triés, testés, reconditionnés, réparés pour enfin être vendus à prix modique.

En 2014, **3 associations** interviennent sur le territoire du SYBERT :

- EMMAÛS Besançon sur la déchetterie de Besançon-Tilleroyes (vente à La Bergerie, chemin des Vallières à Besançon),
- EMMAÛS Ornans sur les déchetteries d'Ornans et d'Amancey (vente route de Besançon à Ornans),
- TRI sur toutes les autres déchetteries (vente zone artisanale de la Blanchotte à Quingey).

Selon les sites, un ressourcier est présent sur la totalité des heures d'ouvertures au public, les jours de semaine les plus fréquentés ou sur appel. Le ressourcier identifie et prélève les objets ré-employables.

724 tonnes d'objets ont été ré-employés, soit environ 1,5 % des déchets déposés en déchetterie.

Une **communication** spécifique a été menée auprès des usagers des déchetteries pour les sensibiliser aux dons d'objets et au réemploi lors des fêtes de fin d'année. 5 000 flyers ont ainsi été distribués dans les 18 déchetteries du SYBERT.

Nouvelles filières déployées en 2014

L'année 2014 a vu le développement d'une nouvelle filière : les DDS intégrant la filière REP.

Le principe de cette filière est le même que pour tous les déchets intégrant une REP (Responsabilité Elargie du Producteur) :

- une éco-taxe est prélevée directement à l'achat du produit par les consommateurs ; elle permet d'organiser, sur le plan national, la collecte et le traitement des déchets concernés ;
- les pouvoirs publics donnent un agrément à un ou plusieurs éco-organisme : pour les DDS, il s'agit de ECODDS ; il est chargé d'initier et d'organiser la collecte des déchets concernés ;
- ainsi, sur le périmètre du SYBERT, la totalité des 18 déchetteries ont été équipées, dès le mois de janvier 2014, de contenants spécifiques pour le stockage des DDS faisant partie de la REP (les autres DDS, non concernés par la REP, reste dans l'ancienne filière) ;
- ECODDS prend à sa charge la mise à disposition des contenants, la collecte, le transfert sur une plateforme de tri-massification, l'acheminement dans les filières de traitement adaptées, puis le traitement effectif ; c'est une opération à « coût 0 » pour la collectivité.

L'année 2014 a également vu la poursuite du développement de la filière « mobilier » appelée DEA (Déchets d'Equipements d'Ameublement) ; c'est également une filière confiée à un éco-organisme : ECOMOBILIER.

En octobre 2013, 4 déchetteries ont initié la collecte séparée de ce flux pour un tonnage d'environ 309 tonnes ; dans le courant du 1^{er} trimestre 2014, 6 nouvelles déchetteries ont été équipées d'une benne dédiée. Ainsi, sur la totalité de l'année 2014, plus de 2 132 tonnes de DEA ont été détournées des flux traditionnels (encombrants, bois et ferraille).

Les coûts liés à la location des bennes, à la prise en charge et au transfert des bennes vers une plateforme de tri-massification, puis l'acheminement vers les unités de traitement sont à la charge de l'éco-organisme. De plus, un soutien financier est versé aux collectivités ; dans le cas du SYBERT, pour le 2^{ème} semestre 2013, plus de 125 000 € ont été perçus.

4.3 FINANCEMENT DES DECHETTERIES

L'activité déchetterie est financée par une contribution de **22,51 € HT par habitant**.

Les financements proviennent également du soutien d'éco-organismes, de la vente de matière et des facturations adressées aux non-ménages pour leurs dépôts, de l'Union Européenne à travers le projet WASTE ON A DIET, des soutiens de l'Union Européenne et de soutiens aux investissements de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau.

Le montant total des dépenses de fonctionnement de l'année 2014 pour l'activité déchetterie s'élève à **5 484 095,71 € HT**.

En 2014, les principales dépenses de fonctionnement sont :

prestation externe d'accueil du public	742 309 € HT
prestation location de benne et transport des bennes	1 201 261 € HT
traitement des déchets issus des déchetteries	1 730 788 € HT

En 2014, les recettes issues des déchetteries (hors contribution) s'élèvent à **699 878 € HT** (dont une partie versée en 2015).